

Coutefort en ce qui concerne la perte sur le poids par suite des multiples pesées pour livrer au détail, M^r Champenois a considéré que le prix de 2 francs par tonne attribué de ce chef, et qui est compris dans le prix de q^t, serait probablement insuffisant attendu que le combustible aggloméré est livré au fur & à mesure de sa fabrication, et qu'au bout de quelques jours, il perd environ 6^u/₁₀ de son poids.

Ces prix & conditions ont été arrêtés contradictoirement et d'accord avec les administrations municipales des Communes de Reffé, St Sébastien & Pont St Martin, & M. Champenois.

Ainsi qu'il est facile de le constater ces dispositions ont permis de recevoir le combustible aux meilleures conditions.

La livraison est faite aux habitants par les petits détaillants d'une façon régulière.

F. Rigaut *Ch. Potry* *A. Velasquez*
St Sébastien

Convoocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures 1/2 du matin le dimanche 23 Décembre courant pour la session ordinaire de Novembre

Ordre du jour :

- 1^o Assistance aux Vieilles.
- 2^o " aux familles nombreuses ;
- 3^o " aux femmes en couches
- 4^o Assistance médicale gratuite. Liste des indigents
- 5^o Répartiteurs pour 1918. - Liste de présentation
- 6^o Classificateurs pour 1918. - " "
- 7^o Prestations ; demande en remise.

- 8° Cession et échange de terrain.
- 9° Ouverture de crédits.
- 10° Affaires diverses. - Situation au point de vue ravitaillement en charbon.

A. Roffe, le 16 x 1917
Le Maire

Session ordinaire de Novembre

Séance du 23 x^{bre} 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-trois du mois de Décembre à Ocheuzy, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vigier maire pour la session ordinaire de Novembre.

Présents: Vigier, Sauvestre, Fiquet, Patry, Aubin, Vélazque, Gendron, Fiquet, Rousseau.

Absents: Jaccon, Saupin, Artaud, Clire, Dupont, Curbel, Lefevre & Guibeaun

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Fiquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu & adopté sans observation.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards dévinsimes & de incurables tendant au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 ou qui désirent que le taux de l'allocation qui leur est alloué soit augmenté.

Le conseil après en avoir délibéré, arrête comme suit la présente liste & fixe la date du 1^{er} Décembre 1917 comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Assistance aux
Vieillards.

1^o Freuchet Mathurin Joseph, au Port au Ble,
admis à 10^t sous réserve qu'il n'a pas de revenus autres
que son logement

2^o Lebreton Marie Selina à Combourg, admise
à 10^t étant logée.

3^o Nouille Jézaron, rue Julien Douillard, admise
à 7^t étant logée

4^o Broussolle R Battut, rue Nationale, admise
à 8^t, surcé de la guerre

Demande d'hospitalisation

1^o Landais Léon, résidant à Nantes, domicile de
secours à Repe, avec favorable pour l'hospitalisation

Demandes d'augmentation -

1^o Marais Jeanne à Bretemouet, attitée pour
5^t, maintenu à ce taux, étant domestique à gages.

Assistance aux
familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes des personnes ayant des ressources insuffi-
santes & qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet
1913, sur l'assistance aux familles nombreuses
Savoir :

Brossard Théodule, rue Alsac Lorraine 8, 6 enfants
au-dessus de 3 ans, admis pour 3 allocations

Assistance aux
femmes en couches

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la
liste des personnes, qui conformément aux lois des 17 Juin
& 30 juillet 1913 ont sollicité l'assistance aux femmes en couches
& dont la demande a été accueillie favorablement

- | | | | | |
|---|----|-----------|---|-----------------------|
| 1 ^o M ^l Brossard | ni | Berthoin | - | rue Alsac Lorrain |
| 2 ^o M ^l Renaud | ni | Calluveau | - | Haute St |
| 3 ^o M ^l Le Douarin | ni | Fleury | - | no de terre |
| 4 ^o M ^l Picard | ni | Douillard | - | rue Nat ^l |
| 5 ^o M ^l Brovin | ni | Vofay | - | Jamais |
| 6 ^o M ^l Charpentier | ni | Crochin | - | rue Nat ^l |
| 7 ^o M ^l Cattard | ni | Freuchet | - | 3 Noirelin |
| 8 ^o M ^l Le Gohebel | ni | Leclerc | - | St haute |
| 9 ^o M ^l Robinet | ni | Orhoat | - | no Sadi. Carnot 42 |
| 10 ^o M ^l Ricard | ni | Guillemot | - | 13 ^o Lande |

Après en avoir délibéré, l'assemblée ratifie la décision

de l'administration municipale

Elle admet M^{rs} Corchon au Grand-Clos ayant déjà 3 enfants & rejette les demandes de M^{rs} Pontard & Maupertuis qui n'est pas privé de ressources & de M^{rs} Fortin, rue Sadi-Carnot 37 qui n'est pas nécessiteux

Assistance médicale gratuite

Liste des indigents

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la liste des indigents, qui en cas de maladie, sont susceptibles de recevoir l'assistance, conformément à l'art. 12 de la loi du 15 Juillet 1893

Le Conseil après en avoir délibéré arrêté au nombre de 185 la liste des personnes admises au bénéfice de la loi précitée.

Répartiteurs pour 1918

Liste de présentation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 61 de la loi du 5 avril 1884, les conseils municipaux ont à dresser dans leur session ordinaire de novembre, une liste double, sur laquelle seront choisis les répartiteurs qui devront fonctionner pendant l'année 1918, divisée en 2 parties composées chacune de :
1^o 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune & y résidant.
2^o 4 noms pris parmi les propriétaires de la même catégorie & domiciliés hors la commune.

Le Conseil désigne
1^{re} partie

Répartiteurs titulaires

de la Commune	1 ^o	André Félix	capitaine au long cours	Ertebœuf
	2 ^o	Jouin Lucien	cultivateur	131/46
	3 ^o	Alvère grand J ^o	mercier	rue Beau Lorrain
	4 ^o	Peneau Jean Peneau (né l'ancien)	cultiv ^r	Chapelles
	5 ^o	Meriaud Fernand	charrier	rue Sadi-Carnot
	6 ^o	Trollier Louis	cultiv ^r	Genétai
hors la commune	1 ^o	L'Heudé Clément	propriétaire	Nantes, rue Strasbourg
	2 ^o	Jouin Jules	"	Les Carriés
	3 ^o	Déjais J ^h	"	Rue du Commerce
	4 ^o	Bonnet Jean	"	Nantes

Répartiteurs suppléants -

Monsieur le 24/2/18

de la commune	1 ^{er} x	Ordronneau Julien	capitaine	Haut Fle
	2 ^o x	Gerard Henri	ancien feblantier	rue de l'Industrie
	3 ^o	Kubin Auguste	ancien contre maître	St Lande
	4 ^o	Beauthamy Pierre	prop ^r	rue Sadi-Carnot
	5 ^o x	Gilaisseau J ^o	- it -	Boury
	6 ^o	Piquet Edouard	capitaine	Erenteville
hors la commune	1 ^o	Collet Joseph	notaire	rue J. J. Vantes
	2 ^o	Redor Michel	prop ^r	St. de la Madeleine
	3 ^o x	Erret Henri	chapelier	rue de Strasbourg
	4 ^o x	Porquet Victor	prop ^r	quai du Port Harland

Propriétés non bâties
 Réclamations en 1918.
 Commission de Classement

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'aux termes de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 2 Août 1915, les Conseils municipaux doivent dresser dans leur session ordinaire de novembre, une liste de classificateurs chargés de donner leur avis sur les réclamations des contribuables admissibles à contester la nature de culture et le classement assignés à leurs propriétés en 1915.

Cette liste doit être composée de 2 parties.

- 1^o 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant.
- 2^o 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et résidant hors commune.

Le Conseil désigne

Propriétaires fonciers de la Commune

- 1^o Hamon J^o - cultivateur - Chapelle
- 2^o Artaud J^o - " - Chêne-Ceuz
- 3^o Aouasse J^o Boutelleau - " - St Lande
- 4^o Raypideau Auguste - " - Jaques
- 5^o Saupin J^o - " - Chapelier
- 6^o Saureste Et^e - propriétaire - Raçon

Propriétaires fonciers n'habitant pas la Commune

- 1^o Bahuaud Adolphe - cultivateur - Vertou - Roche
- 2^o Ordronneau Paul Leray - " - Bouyrenais - Landes
- 3^o Ordronneau Jacques Allain - " - St Martin - Champigné
- 4^o Pineau J^o - " - Bouyrenais - St N^o

Ann. 6 27 2/11

Prestations

Demande en remise

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une demande de dégrèvement de la taxe des prestations présentée par M^r Guindaux, demeurant rue du Puits Baron à Font-Raouzeau

travaux

Après en avoir délibéré le conseil se rangeant à l'avis de Monsieur le contrôleur rejette la demande du susnommé.

Cession et échange
de terrain

Monsieur le Maire communique au Conseil une lettre de M^r Guézin Pierre, demeurant à la Robinière à un rapport de M^r le voyer communal relatifs à un échange de terrain entre la commune et le susnommé.

M^r Guézin cède à la commune pour la construction du chemin rural n^o 8, 115 m², d'une valeur de 57.⁵⁰

La commune lui cède une parcelle située sur le chemin vicinal n^o 6, d'une surface de 126 m² et estimée à la somme totale de 57.⁵⁰

Le conseil

Considérant que la parcelle dont l'acquisition est demandée par M^r Guézin est inutile à la voie publique & aux habitants;

Considérant d'autre part que la parcelle cédée par le susnommé est nécessaire à la construction du chemin rural n^o 8

Considérant que ces deux parcelles sont d'égale valeur, vote l'échange dont il s'agit, sans fault ni retour

Le Conseil demande en outre la dispense de purge des hypothèques pour la parcelle cédée à la commune.

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande de M^r Chauvelon Auguste, propriétaire à Ermenauville, tendant à obtenir l'acquisition d'une parcelle de terrain communal située rue de la Piepie; - D'après le rapport de M^r le voyer communal, la dite parcelle mesure 2.^m 50.

Après en avoir délibéré, le conseil vote l'acquisition de la sus dite parcelle, au profit de M^r Chauvelon Auguste pétitionnaire, à raison de 3.⁰⁰ le m², soit pour la somme totale de 7.⁵⁰ -

Présenté le 27 Janv. 1912

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M^r Bernard Auguste, cultivateur aux chapelles, tendant à obtenir l'acquisition d'un terrain communal, au lieu dit la Folée, en bordure du chemin n^o 15, de l'auprès au Génétais. - D'après le procès-verbal d'expertise dressé par M^r le Voyer communal & dont il est donné lecture, la parcelle a une surface de 51 m² & est estimée à raison de 0.50 l'm²; de plus le terrain comporte comme plantations 2 chênes & 7 hêtres estimés 20 francs

Après en avoir délibéré, le conseil décide de céder ladite parcelle aux conditions ci-dessus:

Savoir

Terrain: 51 m ²	à 0.50	=	20.50
Arbres: 2 chênes & 7 hêtres			20.00
		Total	40.50

Demande de M^r Allain Stéel

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre, par laquelle M^r Noël Allain, capitaine à la Basse Ile, demande à clore un terrain situé au dit lieu de la Basse Ile,

Il dépose ensuite sur le bureau le rapport de M^r Bloyard voyer communal faisant ressortir qu'il résulte de l'examen du cadastre & du plan d'alignement que le sol situé au sud de l'immeuble du petit hennaire est figuré comme terrain communal sur le sol duquel il ne peut avoir aucun droit de propriété.

Le sol bon terrain de M^r Allain le 21/2/11

Quant à la surface de terrain que possède M^r Allain, d'après son titre de propriété, elle ne peut être comprise qu'entre sa maison & le commun & ne doit se borner qu'à la petite cour ou terrasse comprise entre la dite maison & le terrain communal d'une contenance d'une vingtaine de mètres carrés.

Que l'emprise de 49 m² qui est nécessaire à M^r Allain pour se mettre à l'alignement devra être acquise à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se range à l'avis de Monsieur l'agent voyer communal, & décide de céder à Monsieur Allain les 49 m² de

Ouverture de crédits

terrain, à raison de 3^e le m².

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que la subvention de l'Etat accordée à la commune de Repe, pour l'application de la loi des Retraites ouvrières (1^{er} semestre 1917) s'élève à 98.87; il demande ensuite à l'assemblée de vouloir bien accorder un crédit de pareille somme au budget de l'exercice courant.

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée par le conseil

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y aurait lieu de régler le mémoire de M^{me} Veuve Hémin, pour le curage des fossés d'aisances des écoles communales (1914-1916) lequel s'élève à la somme de

551.00

qu'il y aurait également lieu de régler la facture de M^l Brelet libraire à Nantes, pour les fournitures faites aux écoles communales dans le courant de l'année 1917; cette facture s'élève à

2840.08

une somme de 1400⁺ seulement a été inscrite au budget communal.

Il invite ensuite l'assemblée à voter sur les fonds des pouilles de la commune, les crédits nécessaires pour le règlement de ces factures

Savoir

Memoire Veuve Hémin (1914-1916)	551.00
Memoire Brelet	1440.08

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la proposition de Monsieur le Maire et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération

Monsieur le Maire fait connaître au conseil qu'il y aurait lieu de régler le montant de la location ^{de l'usine} du bâtiment utilisé pour la distillation de l'eau de vie dans la commune de Repe;

Le montant de cette location s'élève à la somme de 50 pour l'année 1917 (période du 1^{er} juin au 31^{er} 1917)

Savoir

à M ^l Potinière à la Galotière du 1 ^{er} juin au 31 ^{er} 1917	50.00
à M ^l Bouchard aux Sorinières du 1 ^{er} 1917 au 31 ^{er} 1917	

travaux le 29 mars 1917

travaux le 29 mars 1917

travaux le 29 mars 1917

Après en avoir délibéré, le Conseil vote sur les
fonds des honorables de la commune la dite somme
de 50 francs & prie Monsieur le Préfet de
vouloir bien approuver la présente délibération.

Fournitures scolaires

Dispense d'adjudication
et de
traité

Sur la proposition de Monsieur le Maire,
le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet
d'être dispensé de procéder à une adjudication & à un
marché de gré à gré avec Monsieur Brelet libraire à
Nantes, pour les fournitures scolaires qu'il a faites depuis
le 1^{er} Janvier 1907 & fera encore aux écoles communales
de Rézé pendant la durée de la guerre, le prix de ces
fournitures étant variable chaque jour.

~~Ch. Pétrey~~ A. Aubin

Ch. Pétrey A. Aubin H. Haepace H. Rigout
Fouquet

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se
réuniront à la Mairie, à 9 heures du matin,
ledimanche 10 Mars courant, pour la session
ordinaire de février

Ordre du jour :

- 1^o Assistance aux Vieillards
- 2^o " aux familles nombreuses
- 3^o " aux femmes en couches
- 4^o Communications et affaires diverses.

A Rézé le 3 Mars 1918
Le Maire